

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 8 janvier 2018

La validité des W garage 2017 prolongée

Les certificats « W garage » délivrés en 2017, initialement valables pour l'année civile voient leur validité prolongée jusqu'au 28 février 2018.

Un certificat W garage est valable pour l'année civile et comporte la date de fin de validité de l'immatriculation provisoire. La demande de renouvellement pour l'année qui suit doit être réalisée pendant la validité du certificat initial.

Cette validité prolongée jusqu'au 28 février 2018 doit ainsi permettre aux professionnels de bénéficier d'un délai supplémentaire pour obtenir le renouvellement de leur certificat « W garage » 2017 pour l'année 2018.

Cette décision intervient dans un contexte de dématérialisation totale des démarches d'immatriculation en vigueur depuis début novembre 2017 qui a révélé des dysfonctionnements avec pour conséquence un important retard dans le traitement des demandes d'immatriculations.

Référence :

[Arrêté du 28 décembre 2017 prolongeant la validité des certificats d'immatriculation W garage 2017](#)

Lire aussi notre article :

[La durée des immatriculations provisoires WW prolongée](#)